



Arnaque automobile après achat

Par **sandra**, le **12/11/2008** à **18:25**

bonjour,rnrnj'ai acheté une voiture en debut d'année 2008, avec un crédit sur 5 ans, à un particulier. Celui-ci me l'a vendue 13.000 euros avec 53.000 km. Or, en septembre, suite à quelques réparations que j'ai dû faire effectuer dans un garage, j'apprends que celle-ci en avait déjà 53.000 km il y à un an (preuves fournies par le garage). J'en conclus donc que le vendeur m'a arnaqué en changeant le compteur.rnJ'entame donc une procédure avec l'aide de mon assurance et un avoocat me disant tous les deux avoir toutes les chances de mon coté pour régler cette histoire. Seulement, la semaine dernière, j'ai eu un accident avec cette voiture, l'expert est passé, je reçois une lettre aujourd'hui me disant que l'affaire allait etre classée sans suite et qu'ils arrêtaient la procédure...rnPuis-je me retourner ? que dois-je faire ?

Par **chaber**, le **13/11/2008** à **07:20**

Une procédure judiciaire étant en cours contre le vendeur, certainement avec la demande d'annuler ma vente, votre assureur ne peut pas intervenir pour le moment.rnDe toutes façons l'expert estimerait le véhicule selon son kilométrage réel, donc bien en dessous de la valeur de la vente